

A la page 213 du volume n° 11 du comité permanent des pêches et des forêts, le ministre a dit:

Vouloir que certaines personnes représentant certains petits intérêts risque de provoquer au sein de ce comité consultatif une ambiance désagréable.

Le ministre s'est déclaré en faveur de la participation des pêcheurs au comité consultatif.

L'hon. M. Lang: Le député permet-il qu'on lui pose une question? Il a cité la déclaration du ministre. Parlait-il du conseil dont il est question dans l'article 7 du bill n° C-148 ou du comité consultatif?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Procédons par ordre. Il faut d'abord saisir la Chambre du sous-amendement. Le député d'Esquimalt-Saanich appuyé par l'honorable représentant de York-Simcoe propose que l'amendement soit modifié par l'insertion, après le mot «doivent» des mots suivants:

... être des personnes ou représentants de personnes qui se livrent ...

M. Lundrigan: Je m'abstiendrai volontiers de commentaires jusqu'à ce que nous nous prononcions sur le sous-amendement. Sauf erreur, le débat porte actuellement sur l'amendement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur la motion modifiée.

M. Lundrigan: L'honorable ministre a posé une question, monsieur l'Orateur. Il a demandé à quoi je faisais allusion, au comité consultatif ou à l'Office. Je vais m'expliquer. Mes commentaires avaient trait à la déclaration du ministre sur le comité consultatif. Sauf erreur, c'est sur ce comité que porte l'amendement. Nous aimerions que le ministre stipule dans la mesure législative proposée que les pêcheurs seront représentés au sein de ce comité. Nous montrerions ainsi aux pêcheurs canadiens qu'ils sont dignes de jouer un rôle politique à l'heure actuelle dans notre grande démocratie. Le ministre a dit: «Je vous donne ma parole qu'il en sera ainsi». Mais il m'a semblé plus tard que le ministre ne l'entendait pas vraiment de cette façon. Je cite encore une fois un passage des remarques du ministre, à la page 213 du fascicule n° 11:

Vouloir que certaines personnes représentent certains petits intérêts risque de provoquer au sein de ce comité consultatif une ambiance désagréable. Je ne voudrais pas que l'on vienne dire: «Je suis le représentant du pêcheur et les autres représentent d'autres intérêts». Les membres de ce groupe consultatif sont là pour conseiller l'industrie dans son ensemble et ne sont pas représentants des

[M. Lundrigan.]

industries en particulier. Tout ce dont on se soucie, c'est de varier les origines des membres pour que toute l'industrie soit représentée.

D'une part, le ministre dit que ces gens devraient faire partie du comité et, d'autre part, que la chose n'est pas à conseiller. Je suis heureux que le ministre et le député d'Esquimalt-Saanich se rendent compte que la présence de ces gens est nécessaire au comité, qu'ils sont compétents dans leur domaine, qu'ils se rendent compte des problèmes de l'industrie de la pêche et sont en mesure de conseiller les théoriciens, auteurs des décisions politiques qui nous coûtent actuellement 13.6 millions de dollars, comme le démontrent les prévisions budgétaires.

On aura davantage confiance dans l'Office, ce qui le répercutera dans l'industrie de la pêche. Ceux qui fournissent le plus gros du travail pour obtenir le produit de base en retireront de plus grands avantages. Je suis convaincu que les députés appuieront l'amendement, amendement défaut au comité et qui déplaçait à certains députés. Il semble que ce même amendement va maintenant être accepté par ces mêmes députés. Ceux qui ont fait des observations désobligeantes à l'égard des pêcheurs canadiens devraient maintenant dire officiellement qu'ils ont mal compris la question. Je ne m'attarderai pas davantage, sauf pour dire que je suis heureux que les députés aient vu la lumière.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas vraiment surpris de ce que le député de Gander-Twillington (M. Lundrigan) ne soit pas familier avec l'attitude du comité qui a étudié le bill article par article. A cause de l'atmosphère qui y régnait, après une heure ou deux le député en est sorti exaspéré.

● (2.40 p.m.)

Il a parlé d'un principe général que je considère bien comme une marque de haute sagesse. Mais ce n'est peut-être pas la plus importante. En outre, il aurait pu noter que c'était le dernier point à considérer à propos du débat antérieur. Plusieurs des points précédents se sont reflétés dans l'amendement proposé à la Chambre et inscrit au *Feuilleton*. La difficulté de tout amendement présenté ainsi, c'est souvent de choisir des mots qui ne créeront pas de difficultés techniques. A mon avis, les termes proposés par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson) sont satisfaisants à cet égard, ce qui donne, avec les autres modifications effectuées par le député de South Shore (M. Crouse) avant de présen-